selon 1907/2006/CE, Article 31 Version: 4 Révision: 10.09.2023

Nom du produit : Primaire SC



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise
- · Nom du produit: Primaire SC
- · Description du produit : Melange de résines alkyde-acrylique mod. a résine epoxy en emulsion aqueuse.
- · Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :

Impression pour la majeure partie des supports

Utilisations déconseillées :

Pour plus d'informations, se reporter au chapitre 16.

- · Emploi de la substance / de la préparation Pour plus de détails, se reporter à la fiche technique.
- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Couleurs et Matieres

151 rue de Londres 17220 Sainte Soulle

FRANCE

Tel: + 33 5 46 46 87 95

- · Service chargé des renseignements: info@cm-paris.com
- · Numéro d'appel d'urgence:

Tel: 00 33 4 76 69 56 56 Fax: 00 33 4 76 69 54 15

N° ORFILA: 01.45.42.59.59

- 2. Identification des dangers
- · Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Ce produit ne requiert pas de classification selon la législation européenne actuelle en matière de classification et d'étiquetage.

 \cdot Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Non dangereux

- · Éléments d'étiquetage Non applicable
- · Déclaration de risques Non applicable
- · Déclaration de précautions:

Les déclarations de précautions sur l'étiquette seront réduites, comme indiqué dans le règlement(CE) N° 1272/2008, article 28

- · Autres dangers Non applicable
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB indéterminé
 - 3. Composition/informations sur les composants
- Mélanges

COMPOSANT / No. CAS	%	NoCE	Numéro d'enregistrement	REACH SVHC	Classification selon la réglementation (CE)	Facteur M
			REACH		n° 1272/2008 (CLP)	
Alpha(p-octylphène oxy)-oméga-hydroxy poly(oxyéthylène) 9036-19-5	~0,33	-	Indisponible	X	Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 3 (H412)	-

selon 1907/2006/CE, Article 31 Version: 4 Révision: 10.09.2023

Nom du produit : Primaire SC



Voir section 16 pour la totalité du texte des phrases R et H

4. Premiers secours

· Description des premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Utiliser les équipements de protection appropriés pour traiter une personne contaminée.

Récupérer les vêtements souillés dans un sac étanche pour décontamination ultérieure.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Montrer cette fiche au médecin.

· Après contact avec la peau:

Laver à l'eau savonneuse.

Laver immédiatement, abondamment et de manière prolongée (15 mn au moins).

En cas d'inflammation (rougeur, irritation, ..), consulter un médecin.

Montrer cette fiche au médecin.

Récupérer les vêtements souillés dans un sac étanche pour décontamination ultérieure.

· Après contact avec les yeux:

Rinçage à l'eau courante immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins).

Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

Montrer cette fiche au médecin.

Après ingestion:

Ne JAMAIS tenter de faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau.

Ne rien donner à boire.

- · Indications destinées au médecin:
- · Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

· Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

· Moyens d'extinction:

Mousse

Poudres

Dioxyde de carbone

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau
- · Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'exposition au feu, empêcher les récipients de chauffer en les arrosant d'eau

· Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Appareil de protection respiratoire isolant autonome.

· Autres indications

Rester du côté d'où vient le vent.

Evacuer le personnel à l'abri des fumées.

En cas de feu à proximité:

Refroidir à l'eau pulvérisée les conteneurs ou équipements exposés à la chaleur; s'assurer qu'il n'y ait

PAS de contact direct entre l'eau et le produit.

selon 1907/2006/CE, Article 31

Version: 4 Révision: 10.09.2023

Nom du produit : Primaire SC



Ne pas respirer les fumées.

Ne PAS intervenir sans un équipement de protection adapté.

En cas de feu à proximité, et si les emballages ne sont pas endommagés:

Utiliser les extincteurs appropriés.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les gaz.

Ne PAS approcher FACE au vent.

Ne PAS intervenir SANS un équipement de protection adapté.

Appareil de protection respiratoire isolant autonome.

Equipement individuel porter des bottes.

· Précautions pour la protection de l'environnement:

Aucun.

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre silicense, neutralisant d'acide, liant universel).

Laver la zone souillée à grande eau.

· Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact direct avec le produit.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le contact avec l'eau ou l'humidité.

Respecter les conditions d'emploi (se référer à la notice technique).

· Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Le sol du dépôt doit être imperméable et disposé de façon à constituer une cuvette de rétention.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Sensible au gel

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Température de stockage 5-25 ° C

· Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Paramètres de contrôle

Aucune valeur OEL n'a été établie

· Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Fontaine oculaire.

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Prendre une douche ou un bain en fin de travail.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

selon 1907/2006/CE, Article 31 Version: 4 Révision: 10.09.2023

Nom du produit : Primaire SC



· Protection respiratoire:

Pour les opérations au cours desquelles une exposition par inhalation est possible, utiliser un masque ayant reçu l'aval d'un hygiéniste industriel après évaluation du risque. Là où une exposition par inhalation n'est pas susceptible de se produire, aucun protection respiratoire n'est requise.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail: autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée. La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection

- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs
 - 9. Propriétés physiques et chimiques
- · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Information générale
- · Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Blanc jaunâtre

Odeur: Typique.

· valeur du pH: 8-9 DIN ISO 976

· Changement d'état

Point de fusion:

Non disponible

100 ° C

· Point d'éclair > 100 ° C (Closed cup)

· Limites d'explosion:

Propriétés comburantes Non oxydant.

• Densité à 25 ° C: 1,4 g/cm³

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non applicable (réagit avec l'eau et/ou l'octanol)

· Viscosité:

Dynamique à 25 ° C: 5 à 300 mPas

• Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

- · Stabilité : Stable.
- · Réactivité
- · Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Stable à température ambiante.
- · Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation : Ne se produira pas

- · Conditions à éviter Aucune à notre connaissance.
- · Matières incompatibles: Réagit au contact des acides.
- · Produits de décomposition dangereux:

Par décomposition thermique (pyrolyse), libère:

Monoxyde de carbone

selon 1907/2006/CE, Article 31 Version: 4 Révision: 10.09.2023

Nom du produit : Primaire SC



Dioxyde de carbone

- 11. Informations toxicologiques
- · Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë:
- · de la peau: Non classifié Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
- · des orale: Non classifié Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
- · Inhalation: Non classifié Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
- · Sensibilisation : Non classifié Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
- Toxicité par administration répétée : Non classifié Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
- · Cancérogénèse : Non classifié Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
- **Mutagénèse :** Non classifié Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits
- Toxicité pour la reproduction : Non classifié Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

12. Informations écologiques

Ce matériau n'est pas classé comme étant dangereux pour l'environnement

L'estimation écologique de ce produit est basé sur l'évaluation de ses composants

- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales: N'est pas classé Dangereux pour l'environnement.
 - 13. Considérations relatives à l'élimination
- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Incinérer dans une installation agréée.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Egouttage soigneux.

Incinérer les fûts et flacons dans une installation autorisée.

- 14. Informations relatives au transport
- · No ONU
- · ADR, ADN, IMDG, IATA -
- · Désignation officielle de transport (libellé) NON réglementé
- · ADR -
- · ADN, IMDG, IATA -
- · Classe(s) de danger pour le transport NON réglementé
- · ADR, ADN, IMDG, IATA
- · Classe -
- · Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA -
- · Transport en vrac conformément à l'annexe II

de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport: Les prescriptions réglementaires reprises cidessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le

selon 1907/2006/CE, Article 31 Version: 4 Révision: 10.09.2023

Nom du produit : Primaire SC



transport des matières dangereuses et dans le cas où la F.D.S.en votre possession daterait de plus de 12 mois, ilest conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

- 15. Informations réglementaires
- $\cdot \ R\'{e}glementations/l\'{e}gislation particulières à la substance ou au m\'{e}lange en matière de s\'{e}curit\'{e}, de sant\'{e} et d'environnement$
- · Prescriptions nationales:
- $\cdot \ \text{Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction}$

Non applicable

· Évaluation de la sécurité chimique:

Non applicable.